

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019 – 19H30

PRÉSENTS : DAVAYAT.A, JANKOWSKI. G, VIDEAU.J.Y, LITWINSKI.N, BLANC. H, LE CLANCHE. H.

PROCURATIONS : COURTIN. J.D à LITWINSKI. N.

ABSENT : DUBOIS.V, DUVAL. C, DELCHET. F.

Le Conseil Municipal a désigné Hélène BLANC comme secrétaire de séance.



Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, le rapport sur la CLECT, la demande est acceptée par le Conseil Municipal.

Indemnités de fonction des élus pour l'année 2019

Les montants maximaux bruts des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027 au lieu de 1022) de la fonction publique.

Vote à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Régional pour la réfection de toiture à la salle polyvalente

Madame le Maire propose de demander une subvention au Conseil Régional.

Le Conseil Régional ne propose pas de taux de subvention, la dernière subvention accordée était au taux de 19,8%, Madame le Maire propose de demander 20%.

Accord unanime du Conseil Municipal, ce qui représenterait sur un montant de :
24 370 € HT la somme de 4 874 €.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de toiture à la salle polyvalente

Madame le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 25 % diminué du coefficient de solidarité d'un montant de 0,77% ce qui donne un taux de subvention de 19,25%.

On constate qu'en quelques années, le taux est passé de 30 % à 19,25%.

Accord unanime du Conseil Municipal pour la demande sur un montant de :
24 370 € H.T ce qui représente la somme de 4 691 €.

Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T)

Madame le Maire présente le détail des charges transférées entre RLV et les communes.

La commune est impactée par le dossier urbanisme dû au transfert de compétences (procédure de révision, modification ou élaboration de PLU) et qui implique un besoin supplémentaire de personnel.

La commission a proposé de répercuter seulement 50% de la charge aux communes, pour Varennes-sur-Morge cela représente 346 €.

Deuxième point l'adhésion à la Mission Locale par RLV pour le compte de l'ensemble des communes membres, la commune étant déjà adhérente, elle réglera le montant directement à RLV au lieu de régler à la Mission Locale.(431 €).

Demande de prêts dans le cadre des travaux d'aménagement de traverse de la RD 211

Le besoin d'emprunt est de 250 000 €

Plusieurs demandes ont été faites auprès des banques (Caisse des dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole) plusieurs simulations sont présentés.

Le Crédit Agricole a des taux d'intérêt élevés.

La Caisse des dépôts présente un prêt spécifique aux réseaux d'eau appelé 'Acqua-Prêt' à un taux de : 1, 5% sur une période qui peut aller de 25 ans à 60 ans.

Le montant des travaux d'eaux pluviales est de 116 000 €, un prêt de 110 000 € sera demandé dans ce cadre sur une période de 25 ans.

Reste un montant de 140 000 € à emprunter, les propositions de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts sont similaires pour une période de 25 ans.

Le Conseil préférerait que l'emprunt soit demandé à la même banque. Des renseignements complémentaires seront demandés à la caisse des dépôts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour les demandes de prêts.

Avis sur le Plan Local d'Habitat

Le Plan Local d'Habitat établi pour la période 2019- 2025 propose de :

- Renforcer la mixité sociale et générationnelle,
- Revitaliser les centres bourgs,
- Favoriser le développement résidentiel sur les secteurs stratégiques,
- Accueillir de nouvelles populations,
- Offrir aux populations des gens du voyage un habitat durable, digne et adapté,
- Promouvoir un habitat durable et renforcer les performances énergétiques,
- Mettre en œuvre et évaluer la politique habitat,

Pour la Commune cela représentera la construction de 18 logements sur une période de 6 ans

QUESTIONS DIVERSES

Présentation d'un premier Budget 2019 par Madame Noëlle Litwinski. Le vote du budget aura lieu le 28 mars 2019

Une porte de la Salle des Fêtes est en mauvais état et doit être changée et une rampe installée (travaux accessibilité). Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Randier pour un montant de 2 460 €.

On doit aussi protéger l'accès à la cave dans la cour de la Mairie, un devis de 912 € est présenté, accepté par le Conseil Municipal.

Piano à Riom propose un concert dans l'Eglise le 5 mai 2019 et demande une subvention. Une subvention de 400 € sera accordée.

Une randonnée patrimoine sur la Commune est organisée par l'Association « Balinzat » le samedi 27 avril 2019 au Départ de la Salle des Fêtes de Varennes-sur- Morge à 14 h00.

Madame le Maire demande si le vide grenier et la fête du 14 juillet doivent être organisés ?

Au vu des réponses de l'an dernier pour le 14 juillet, la question se pose de la reconduction ?

Une réunion sera organisée avec les associations et en fonction des réponses, les manifestations seront reconduites ou pas.

Suite aux bénéfices réalisés par les vide- greniers et qui devaient être dévolus aux activités pour les enfants, 2 ou 3 jeux seront achetés et installés sur le bord de Morge.

Affiché en Mairie le 04 Mars 2019

Madame le Maire,

Annick DAVAYAT